



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Convention quinquennale État – Action logement Hold-up sur les droits des salariés !

Le conseil d'administration d'Action logement groupe du 20 décembre 2017 avait à son ordre du jour la validation de la nouvelle convention quinquennale 2018/2022 qui fixe les lignes directrices d'emploi de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC).

Cette nouvelle convention s'est négociée dans un contexte un peu particulier après la réforme d'Action logement en 2016 : la présentation des grandes lignes du futur projet de loi logement (ELAN) et le projet de loi de finances 2018 qui prévoit une baisse des APL.

Action logement est le principal collecteur de la PEEC avec des ressources totales d'environ 3 milliards d'euros dont 1,5 milliard de PEEC.

Depuis quelques années, les ressources d'Action logement servent de réservoir au gouvernement pour financer les politiques publiques du logement alors que l'objet essentiel d'Action logement est d'assurer l'accès au logement des salariés.

Une nouvelle ponction d'Action logement !

Alors que le gouvernement, par la voix du Premier ministre, a lancé le 14 décembre dernier lors de la 2^{ème} conférence des territoires son plan « action cœur de ville », le financement du programme de rénovation urbaine (NPNRU) sera financé principalement par Action logement.

Le gouvernement souhaite augmenter et faciliter l'acquisition par les locataires de leur logement social. Résultat : Action logement aura la charge d'acheter en bloc des immeubles aux bailleurs sociaux avant d'en assurer la vente aux locataires. Une nouvelle filiale sera donc créée et financée pour ce faire.

Les financements supplémentaires aux politiques gouvernementales seront pris en partie sur les aides aux salariés et personnes en difficulté. Ceci ne sera pas sans conséquence sur les salariés d'Action logement. Le mutisme de la direction sur ce point ne peut que nous inquiéter.

Ceci est totalement inadmissible pour la CGT !

Les ressources d'Action logement doivent avant tout permettre aux salariés l'accès à un logement décent et abordable sur l'ensemble du territoire. D'autant plus que les

demandes de logement social ne cessent d'augmenter et que l'accès au logement est de plus en plus difficile au vu du manque de logements et du niveau des loyers.

Cette nouvelle convention a été validée par le patronat et trois organisations syndicales.

La CGT, seule organisation syndicale à s'être exprimée contre, ne jouera pas le paritarisme de gestion au détriment du logement des salariés et de l'avenir des 18 000 salariés d'Action logement.

Montreuil, le 21 décembre 2017